

Pour tout contact :

ATELIERS D'INSERTION

35 rue de Brocéliande
22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02 96 78 50 01
Fax : 02 96 78 06 39

Contact : Rose marie DELAROCHE, *Responsable du pôle*

mail : rm.delaroche@adalea.fr



Les Ateliers d'insertion d'ADALEA sont
cofinancés par l'union européenne.



Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - Logement Hébergement
Emploi Formation - **ATELIERS D'INSERTION**

Dans le cadre du
Contrat de travail sur nos ateliers d'insertion,

Nous proposons un :

**Accompagnement
Socioprofessionnel**

www.adalea.fr

Informations générales

Objectifs de l'accompagnement :

Les objectifs de cet accompagnement sont **individualisés** et définis avec chaque salarié. Ils peuvent porter sur :

- **Les difficultés que le salarié rencontre : les aborder et mettre en œuvre les conditions de leur résolution en partenariat avec notamment les travailleurs sociaux**
- **Définir et valider un projet professionnel « réaliste », puis mettre en œuvre une stratégie pour qu'il devienne « réalisable ».**
- **Confirmer ou infirmer la faisabilité d'un projet, puis préciser les différentes étapes de sa réalisation.**
- **Rechercher un emploi ou une formation**

Durée de l'accompagnement:

Cet accompagnement est organisé tout au long du parcours en atelier d'insertion avec des contenus **individualisés**.

Il est proposé sur des plages horaires sur le temps de travail et en dehors du temps de travail pour la réalisation des démarches liées au projet.

L'accompagnement est réalisé par une **conseillère en insertion** et les référents de la personne (Pôle Emploi, travailleurs sociaux...)

Organisation de l'accompagnement

Une méthode de travail qui alterne :

- **Des entretiens individuels permettant de définir, ajuster et faire évoluer les objectifs personnels et professionnels**
- **Des séquences collectives sur des thèmes spécifiques et communs (CV, lettres de motivation, découverte de métiers...)**
- **Des recherches et des démarches personnelles préparées et encadrées**

Le salarié débute cet accompagnement par une **phase de bilan personnel et professionnel** qui permet d'identifier ses qualités, savoir-faire, expériences mais aussi ses atouts, ses exigences, ses contraintes...

Dans un second temps, il est proposé de **découvrir des métiers, des entreprises, des emplois** par des visites, des témoignages de professionnels, des enquêtes, de la recherche documentaire et des E.M.T....

Durant l'accompagnement, la personne est également évaluée sur l'évolution de ses compétences sur l'atelier d'insertion. Cela lui sera utile pour mieux définir et valider son **avenir professionnel**.

Toutes ces démarches nécessitent d'acquérir des méthodes de travail et de développer les **capacités d'expression et de communication**. Pour cela, sont mis en place des ateliers informatique, des ateliers de communication

L'investissement personnel du salarié dans cet accompagnement est essentiel. Il constitue un facteur clé de réussite.